



Marché « Art et Terroir » Dimanche 30 juin 2019 de 11H00 à 19H00
RÈGLEMENT "Artisans et Créateurs"

INFORMATIONS GENERALES :

Le marché artisanal aura lieu le dimanche 30 juin 2019 de 11H à 19H.

Nous acceptons uniquement les **produits belges fabriqués de manière artisanale**. Tout exposant ne respectant pas cette condition sera exclu du site.

INSCRIPTION :

Seul le paiement de votre stand **avant le 01^{er} juin 2019** confirmera votre inscription et vous permettra de vous installer. En cas de désistement après la date limite de paiement (1^{er} juin 2019), le stand vous sera facturé entièrement et aucun remboursement ne sera effectué.

MONTAGE :

Dimanche 30 juin 2019, les artisans sont priés de se présenter au plus tard à **9h45 à l'accueil** de l'école St. Louis (Village 30 à Olne - Tél. 087/26 88 60). Le montage des stands s'effectue à partir de **8h00**. NB : A partir de **10h30**, le site ne sera plus accessible aux véhicules et le vôtre après avoir été déchargé, devra quitter le site pour un parking.

Pour rappel, **aucun matériel d'aménagement ne sera fourni**; n'oubliez pas vos allonges électriques!

PARKING :

Des parkings seront prévus aux abords du village. Vous recevrez un plan du village lors de votre présentation à l'accueil.

DEMONTAGE :

Dimanche 30 juin 2019 à partir de **19H00**. La circulation des véhicules dans le village ne sera autorisée qu'à partir de 19H00. Pas de montage ou de démontage pendant le marché ou avant la fermeture officielle.

EMPLACEMENTS :

Nous vous proposons 2 types d'emplacement :

*** Emplacement non-couvert (3x3m à 25€ / 3x4m à 30€) :**

Pour une question de sécurité (véhicules de secours), indiquez les dimensions exactes de votre tonnelle dans le formulaire d'inscription.

*** Emplacement couvert (3x2m à 35€) :**

Un emplacement de 3x2m par exposant maximum. Nombre d'emplacements limité (voir photo en annexe).

Votre emplacement sera défini par l'organisation et **aucun changement ne sera toléré**.

ASSURANCE :

Les organisateurs de OA déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts occasionnés à vos produits et/ou à votre matériel durant les préparatifs et la durée du marché. De même, les exposants sont tenus d'assurer leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Aucun produit toxique, explosif ou d'une dangerosité similaire ne doit être introduit sur le site.

FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure (cataclysme, vents trop forts, interdiction par une autorité...) aucune indemnité d'aucune sorte ne sera due et le présent contrat sera résolu de plein droit.